

ÉTAT DES LIEUX (Conforme LOI ALUR)

DATE D'ENTRÉE : ___ / ___ / ___

Entrée

Sortie

DATE DE SORTIE : ___ / ___ / ___

L'état des lieux doit être établi entre les deux parties (locataire et propriétaire) lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitution en fin de bail. Selon l'article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, l'état des lieux doit porter sur l'ensemble des locaux et équipements d'usage privatif mentionnés au contrat de location, et dont le locataire a la jouissance exclusive.



LOGEMENT

Appartement

Maison

Autre : _____

SURFACE : _____ m²

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES : _____

ADRESSE : _____

LE BAILLEUR (OU SON MANDATAIRE)

CIVILITÉ : Mr Mme Mlle

PRÉNOM : _____

NOM : _____

ADRESSE : _____

LE(S) LOCATAIRES(S)

CIVILITÉ : Mr Mme Mlle

PRÉNOM : _____

NOM : _____

ADRESSE (si état des lieux de sortie, mentionner la nouvelle adresse de domiciliation) : _____



CHAUFFAGE

Electricité

Gaz naturel

Collectif

Autre : _____



EAU CHAUDE

Electricité

Gaz naturel

Collectif

Autre : _____



CUISSON

Electricité

Gaz naturel

Collectif

Autre : _____



COMPTEUR ÉLECTRICITÉ

Ouverture et raccordement du compteur d'électricité = Téléphone : 09 71 00 89 09

(gratuit : lundi-vendredi : 9H-19H, samedi : 10H-17H)

RELEVÉ DE COMPTEUR :

HEURES PLEINES _____ HEURES CREUSES _____

N° COMPTEUR : _____

ANCIEN OCCUPANT : _____



GAZ NATUREL

Ouverture et raccordement du compteur de gaz = Téléphone : 09 71 00 89 09

(gratuit : lundi-vendredi : 9H-19H, samedi : 10H-17H)

RELEVÉ DE COMPTEUR : _____

N° COMPTEUR : _____

PARAPHES :

ENTRÉE

ÉLÉMENT	REVÊTEMENT				OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	
Rangements, placards					
Serrures, portes, menuiseries					
Fenêtres, volets					
Murs					
Plafond					
Sol, plinthes					
Robinetterie					
Radiateurs, tuyauterie					
Prises, interrupteurs					
Eclairage					

AUTRES : _____

SALON

ÉLÉMENT	REVÊTEMENT				OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	
Rangements, placards					
Serrures, portes, menuiseries					
Fenêtres, volets					
Murs					
Plafond					
Sol, plinthes					
Robinetterie					
Radiateurs, tuyauterie					
Prises, interrupteurs					
Eclairage					

AUTRES : _____

PARAPHES :

CUISINE

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Plafond						
Sol						
Plinthes						
Murs						
Portes, menuiserie						
Fenêtres, volets						
Rangement, placard						
Prises, interrupteurs						
Robinets, Evacuation eau						
Radiateurs						
Eclairage						
Ventilation						
Autres						

ÉQUIPEMENTS					OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	
Euiers					
Meuble évier					
Plan de travail					
Placards					
Tiroirs					
Plaques de cuisson					
Lave-vaisselle					
Lave-linge					
Sèche-linge					
Réfrigérateur					
Hotte					
Four micro-ondes					
Four					
Autres					

AUTRES : _____

PARAPHES :

SALLE À MANGER

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES : _____

CHAMBRE 1

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES : _____

PARAPHES :

CHAMBRE 2

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES : _____

WC

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie, évier, miroir						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES : _____

PARAPHES :

SALLE DE BAIN

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Plafond						
Mur						
Sol						
Porte						
Plinthes						
Fenêtre, volet						
Placard						
Vasque						
Meuble sous vasque						
Baignoire, douche						
Autre						

ÉQUIPEMENT					OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	
Robinetterie vasque					
Evacuation vasque					
Robinetterie douche					
Evacuation douche					
Robinetterie baignoire					
Evacuation baignoire					
Joints					
Rangements					
WC					
Miroir					
Radiateur					
Eclairage					
Prises électriques					
Interrupteurs					
Ventilation					
Autre					

AUTRES : _____

PARAPHES :

PARTIES PRIVATIVES RATTACHÉES AU LOGEMENT

PARTIE PRIVATIVE	N°	DESCRIPTIF ET ÉTAT
Terrasse / balcon		
Garage		
Cave		
Cheminée		
Escalier		
Parking		
Jardin		
Evacuation eaux pluviales		
Autres		

AUTRES :

DIVERS

ÉLÉMENT					REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT		
Toiture						
Isolation						
Portail						
Cheminée						
Charpente						
Sonnette						
Alarme						
Détecteur de fumées						
Boîte aux lettres						
Interphone						

AUTRES :

PARAPHES :

CLÉS ATTACHÉES AU LOGEMENT

TYPE CLÉ	NOMBRE	DATE DE REMISE	OBSERVATIONS
		___ / ___ / ___	
		___ / ___ / ___	
		___ / ___ / ___	
		___ / ___ / ___	
		___ / ___ / ___	

ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE

	ÉTAT
Chaudière individuelle	
Ballon d'eau chaude	
Nombre de radiateurs électriques : _____	
Nombre de radiateurs à eau : _____	

AUTRES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET AUTRES PIÈCES :

PARAPHES :

AUTRES REMARQUES :

SIGNATURES DES PARTIES

L'état des lieux doit être effectué lors de la remise des clés. Le locataire peut cependant compléter l'état des lieux ultérieurement, à deux occasions :

- dans les 10 jours qui suivent l'établissement de l'état des lieux pour tout équipement concernant le logement
- pendant le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des équipements de chauffage

Il appartient au locataire de veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. A ce titre, il doit assurer l'entretien courant du logement et les menues réparations nécessaires.

A défaut, et sauf s'il est prouvé que la dégradation est due à la vétusté du logement, à une malfaçon ou à un cas de force majeure, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____, en _____ exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

SIGNATURE DU BAILLEUR

Signature précédée des noms et prénoms, ou dénomination sociale, et de la mention « certifié exact » :

SIGNATURE DU OU DES LOCATAIRE(S)

Signature précédée des noms et prénoms, et de la mention « certifié exact ».

(Si le locataire représente d'autres locataires, ajouter la mention «Je me porte fort pour tous les autres titulaires du bail») :